

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Le soussigné,, préalablement à l'examen du dossier de reprise de la société ETABLISSEMENTS GEAY présenté par Maître BONNEAU Administrateur judiciaire, prend les engagements suivants, tant à l'égard de Maître BONNEAU que de l'entreprise et de ses actionnaires :

- ✎ Il s'engage à ne pas divulguer à des tiers les codes fournis pour accéder à la data room virtuelle.
- ✎ Il s'engage à conserver, à titre strictement confidentiel, toute information qui sera portée à sa connaissance concernant ladite entreprise, étant précisé que les informations visées aux présentes, s'entendent de tout ce qui n'est pas connu du public à ce jour.
- ✎ Il s'engage à ne pas prospector la clientèle de la société ETABLISSEMENTS GEAY.
- ✎ Il s'interdit de divulguer les informations obtenues.
- ✎ Il ne pourra utiliser ou exploiter, ainsi que les personnes physiques ou morales dépendant de lui ou de ses conseils, aucune des informations communiquées en dehors de la cession ou du partenariat projeté.
- ✎ Il retournera dans les meilleurs délais à Maître BONNEAU, où il s'engage à détruire, tous supports écrits ou autres portant trace de ces informations, au cas où il ne donnerait pas suite à la transaction.

Le soussigné prend acte en outre que Maître BONNEAU ne saurait engager sa responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations communiquées.

Fait à
Le